



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

CONCOURS CONNECTÉ DE DANSE

2^e édition

du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} janvier 2023

1. GÉNÉRALITÉS

Suite au succès rencontré du 1^{er} concours organisé de la ligue Ouest FCD, nous vous proposons de participer en binôme ou en groupe à la deuxième édition de ce concours. Ce dernier est indépendant et unique. Il n'entre pas dans la qualification aux épreuves régionales et/ou nationales.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur :

CSGR (Club Sportif de la Garnison de Rennes)
Ligue Ouest FCD

Conseiller technique culturel :

Danièle PAGNY

Mail : daniele.pagny@hotmail.fr

b) Règlement général :

La ligue Ouest de la Fédération des Clubs de la Défense organise un concours de danse virtuel qui se déroulera du 1^{er} septembre au 1^{er} janvier 20223 inclus. Il est ouvert à toutes les ligues de la Fédération des clubs de la défense (+ 18 ans).

c) Règlement particulier du challenge :

Article 1 - Engagement

Pour prendre part à ce challenge, les participants doivent être titulaires de la licence délivrée par la FCD pour la **saison 2022/2023** (certificat médical d'aptitude enregistré).

Article 2 - Fonctionnement / déroulement

Le challenge est ouvert à tous les types de danse.

Temps de la vidéo : 1,30min minimum - 2,30min maximum

Les participants doivent transmettre leur vidéo impérativement **avant le 1^{er} janvier 2023** par mail (secretariat@ligueouest-fcd.fr) avec les informations suivantes :

- Club
- Nom
- Prénom
- Type de danse
- Nom de groupe/danse

Après réceptions de la totalité des vidéos, un jury se réunira afin de sélectionner les meilleures prestations qui seront mises en ligne sur les réseaux sociaux de la ligue.

Les groupes doivent être composés d'au minimum 2 personnes et maximum 6 personnes.

Les montages vidéos ne seront pas acceptés.

Ce challenge est limité à 3 participations.

Exemple : Une personne peut réaliser 3 danses différentes avec différents partenaires.

d) Récompenses :

3 lots seront à gagner.

Un colis à l'adresse du club d'appartenance ou au domicile (sous couvert de transmission de ces informations) sera adressé au cours du mois d'octobre 2022.

3. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Comme indiqué supra, seuls les participants licenciés FCD et à jour du certificat médical mentionnant la pratique de la danse sont autorisés à s'inscrire.

b) Engagement :

Les inscriptions se font via SYGEMA par l'intermédiaire des clubs entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2022 (**déla** *de rigueur*).

c) Droit de participation :

La participation financière est gratuite pour tous.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat.

e) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du challenge de danse et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest FCD

En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Membres du comité directeur LO
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs FCD
- Conseiller Technique Sportif culturel de la ligue Ouest